

**Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Essonne**

Activité : Information juridique dans les domaines du **droit des personnes** (mariage, divorce, autorité parentale, etc.), du **droit du travail et du droit social** (contrats, licenciement, chômage, retraite, etc.), du **droit des biens** (consommation, propriété, dettes, successions, assurance, location) et du **droit pénal**.

Permanences juridiques: Le 2^{ème} lundi du mois de 9h30 à 12h30 à la Mairie de Dourdan (Prieuré). **Les rendez-vous sont à prendre auprès de la mairie au 01.60.81.14.14.**

**Association Départementale d'Aide aux Victimes de l'Essonne**

Activité : Aide aux victimes d'infractions pénales (violences, agressions sexuelles, vols, etc.) ou d'accidents de la circulation. Écoute, information sur les droits et les procédures, accompagnement dans les démarches, consultations psychologiques, accompagnement social.

Permanences juridiques : Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 9h à 12h à la Mairie de Dourdan (Prieuré).

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la mairie au 01.60.81.14.14.

**Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne**

Activité : Médiation familiale. Lieu de parole, d'écoute, d'échange. Lorsque la communication est rompue, pour rétablir la parole afin qu'elle fasse lien entre les parents lors d'une séparation ou d'un divorce, entre parents et enfants, entre frères et soeurs, entre grands-parents et petits-enfants, etc.

Permanences : Mairie de Dourdan (Prieuré).

Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'UDAF au 01.60.91.30.07. (Entretiens d'une heure et demie à deux heures. Premier entretien gratuit. Pour les suivants, une participation financière est demandée, fixée en fonction des revenus de chacun et selon un barème national donné par la Caisse d'Allocations Familiales).

**Consultations conjugales et familiales**

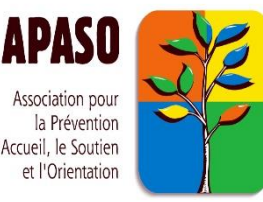
Activité : L'APCE aide les personnes, les couples et/ou les familles à dépasser la crise, rétablir une communication, comprendre l'origine des difficultés, reconstruire un projet de vie seul ou à deux, préparer une séparation ou en surmonter les blessures. L'APCE propose également un soutien à la parentalité pour aider les parents, enfants, grands-parents à sortir des impasses éducatives et relationnelles.

Permanences : Le jeudi de 15h à 20h à la Mairie de Dourdan (Prieuré). **Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'APCE 91 au 01.69.81.93.35.** (Entretiens d'une heure, individuels, en couple ou familiaux. Premier entretien gratuit. Pour les suivants, une participation financière est demandée, modulée selon les ressources).

**Espoir 91**

Activité : Espoir 91 écoute et accompagne les personnes exposées à des difficultés (violences, violences conjugales et intrafamiliales, conflits familiaux, difficultés parentales) dans leurs démarches. L'association travaille également en lien avec Paroles de Femmes – Le Relais 91, membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes vers qui elle peut orienter, ainsi que d'autres partenaires.

Tél. : 06.31.71.09.29

**Point d'accès au Droit des Jeunes de l'Essonne (15-25 ans)**

Activité : Casier judiciaire, titre de séjour et autorisation de travail, amendes, litiges salariaux, endettement, droits sociaux... cette permanence généraliste permet aux jeunes de rencontrer un juriste pour les accompagner dans leurs démarches et favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Permanences : Deux vendredis par mois de 14h à 17h à Avenir 16-25, 27 rue Jubé-de-la-Pérelle, Dourdan.

Les rendez-vous sont à prendre auprès d'Avenir 16-25 au 01.60.83.01.47 ou par mail : avenirpij@dourdan.fr

2021	MEDIAVIPP 91* Aide aux victimes	CIDFF ESSONNE* Information juridique généraliste	APCE 91 Consultations conjugales et familiales	UDAF DE L'ESSONNE Médiation familiale	ESPOIR 91 Violences intrafamiliales, conflits familiaux, difficultés parentales	APASO Point d'accès au Droit des jeunes de l'Essonne	
	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	
JANVIER	06 JANVIER	11 JANVIER	07 JANVIER	Rendez-vous à prendre auprès de l'UDAF de l'ESSONNE Au 01.60.91.30.07	Tél. : 06.31.71.09.29	05 JANVIER	
	20 JANVIER		14 JANVIER			19 JANVIER	
	FÉVRIER		03 FEVRIER			08 FEVRIER	21 JANVIER
17 FEVRIER		28 JANVIER	16 FEVRIER				
MARS		03 MARS	08 MARS				04 FEVRIER
	17 MARS	11 FEVRIER				30 MARS	
	AVRIL	07 AVRIL				12 AVRIL	18 FEVRIER
21 AVRIL		25 FEVRIER	27 AVRIL				
		06 MARS	11 MARS				11 MAI
		19 MARS	18 MARS				25 MAI
MAI		10 MAI	25 MARS				29 AVRIL
	03 JUIN		06 MAI			22 JUIN	
	10 JUIN		20 MAI				
	17 JUIN		27 MAI				
JUIN	14 JUIN	24 JUIN	03 JUIN				
		16 JUIN	10 JUIN				

* Permanences réservées aux habitants des communes partenaires : Breux-Jouy, Corbreuse, Dourdan, La Forêt-le-Roi, Les Granges-le-Roi, Roinville, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise, Le Val-Saint-Germain



Centre d'information
 sur les droits des femmes
 et des familles
Essonne

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Essonne

Activité : Information juridique dans les domaines du **droit des personnes** (mariage, divorce, autorité parentale, etc.), du **droit du travail et du droit social** (contrats, licenciement, chômage, retraite, etc.), du **droit des biens** (consommation, propriété, dettes, successions, assurance, location) et du **droit pénal**.

Permanences juridiques: Le 4^{ème} lundi du mois de 9h30 à 12h30 sans rendez-vous à la Maison des Associations de Saint-Chéron, 3 rue Lamoignon.



Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne

Activité : Médiation familiale. Lieu de parole, d'écoute, d'échange. Lorsque la communication est rompue, pour rétablir la parole afin qu'elle fasse lien entre les parents lors d'une séparation ou d'un divorce, entre parents et enfants, entre frères et soeurs, entre grands-parents et petits-enfants, etc.

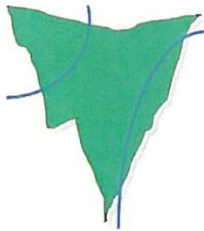
Permanences : Maison des Associations de Saint-Chéron.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'UDAF au 01.60.91.30.07. (Entretiens d'une heure et demie à deux heures. Premier entretien gratuit. Pour les suivants, une participation financière est demandée, fixée en fonction des revenus de chacun et selon un barème national donné par la Caisse d'Allocations Familiales).

2021	CIDFF ESSONNE*	UDAF DE L'ESSONNE
	Information juridique généraliste	Médiation familiale
	<i>Sans rendez-vous</i>	<i>Sur rendez-vous</i>
JANVIER	25 JANVIER	Rendez-vous à prendre auprès de l'UDAF de l'ESSONNE Au 01.60.91.30.07
FÉVRIER	22 FEVRIER	
MARS	22 MARS	
AVRIL	26 AVRIL	
MAI	PAS DE PERMANENCE (JOUR FERIE)	
JUIN	28 JUIN	

* Permanences réservées aux habitants des communes partenaires : Breux-Jouy, Corbreuse, Dourdan, La Forêt-le-Roi, Les Granges-le-Roi, Roinville, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise, Le Val-Saint-Germain

COMMUNES PARTENAIRES



Commune de BREUX - JOUY



Corbreuse



MAIRIE DE



LA FORÊT-LE-ROI
(91410)



Saint-Cyr-sous-
Dourdan

